

Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021) en action



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 221 du Vendredi 12 Février 2021



LÉON ANJORIN KOBODÉ, PORTE-PAROLE DU GRAD

P-7

"Nous invitons les béninois à participer activement au processus électoral..."



Insuffisance rénale

P.3

Dr Moustanir ABOGORIN nous dit tout ce qu'il est important de savoir

Délivrance de la carte nationale d'identité biométrique dans les communes

P.3

Prefets, maires et OPJ s'imprègnent du mécanisme

Présidentielle 2021

Les USA soutiennent le processus démocratique

P.2

Camp de prière " Jésus est le Sauveur "

Fin du programme de jeûne et de prière du mois de février 2021

P.2

Football-Littérature/Bénin, 4 CAN pour un quart de finale

Sabin LOUMEDJINON écrit sur les Ecureuils

P.10



Votre Spécialiste en Ingénierie de Revêtements et des Constructions Modernes.

00229 52 38 51 00

00229 99 71 10 62

zbgroupbtp@yahoo.fr

Akpakpa - Cotonou, BENIN



TENDANCES ACTUELLES

Football : La CAF au fond du Trou ?

Le dossier de candidature à l'élection de la présidence de la CAF se transforme en un examen d'étude de dossier par la FIFA.

On savait depuis 2019 que la CAF avait touché le fond, mais l'on ne pouvait imaginer qu'elle était tombée si bas. Dès fin décembre 2020, et la première semaine du mois de janvier 2021, la Confédération africaine de football a multiplié des communiqués semant la confusion dans la tête des fans, des électeurs et même des candidats. Elle savait qu'elle était attendue le 12 janvier 2021 pour annoncer officiellement qui est éligible et qui ne l'est pas.

Une CAF désemparée.

Entre le 5 et le 9 janvier 2021, la CAF est complètement désorientée, elle n'a plus le contrôle de la situation. A trois jours du verdict de l'annonce des candidatures, elle monte au créneau et étale un chapelet d'explications. Quelques parties du communiqué du 9 janvier 2021 sont évocatrices de la pression qu'elle subit : « La commission de gouvernance de la CAF devra soumettre, à la commission de contrôle de la FIFA, les candidatures reçues pour le poste de président de la CAF, étant entendu que le président de la CAF a vocation à devenir vice-président de la FIFA. » Au-delà du principe et du respect des textes, on peut sans risque de se tromper parler d'une vassalisation de la CAF sous Infantino. D'ailleurs le dernier paragraphe du communiqué du 9 janvier 2021 fait dans le politiquement correct mais à y voir de prêt, la CAF a la tête dans le guidon tandis que la FIFA a le frein en main. Cet extrait illustre bien cette caricature : « La commission de gouvernance de la CAF devra déterminer, avec la commission de contrôle de la FIFA, une date d'officialisation dans les plus brefs délais, de la liste définitive de tous les candidats à toutes les élections à savoir : membres du comité exécutif, membres du conseil de la FIFA et président de la CAF. »

Une CAF soumise ?

Entre le 5 et 6 janvier 2021, elle valide les candidatures de l'Ivoirien Jacques Anouma, ancien président de la Fédération ivoirienne de football et du Sénégalais Augustin Senghor, actuel président de la Fédération sénégalaise de football, et programme une audition le 28 janvier au Caire pour les candidats sud-africain et mauritanien, respectivement Patrice Motsepe et Ahmed Yahya. La commission de la gouvernance de la CAF a annoncé le 6 janvier 2020, qu'elle procéderait à la vérification de dossiers complémentaires de ces deux derniers. Dans la foulée, le président de la Fédération mauritanienne de football envoie à travers un courrier un violent tacle à CAF. En somme, elle jetterait de l'opprobre sur sa candidature par ce procédé de proclamation des résultats et le défavoriserait dans son début de campagne.

La FIFA smashe la CAF

Les résultats de ce qui peut être considéré comme un examen sont tombés le 26 janvier 2021. En clair, la FIFA a anticipé, elle devance la CAF qui a prévu ses auditions le 28 janvier 2021. A part Ahmad Ahmad qui est déclaré inéligible au poste de président de la Confédération africaine de football, les 4 autres candidatures sont validées. Cette décision de la FIFA met la commission de la gouvernance de la CAF en difficulté.

Une audition qui compte pour du beurre ?

La commission de gouvernance aura-t-elle du caractère pour aller contre la FIFA ? Pas si évident que ça car le président de la Fédération internationale de football association, Gianni Infantino est à la baguette sur le continent. Qui osera le défier ? Constant Omari, un des puissants hommes du football africain et Khireddine Zetchi, ont vu leur candidature invalidée à la FIFA. A qui le tour prochainement ? La CAF est-elle indépendante ou inféodée à la FIFA ? Elle semble perdre tout pouvoir. Et même après la décision du TAS qui rétablit le président Ahmad Ahmad dans ses droits, le comité exécutif de la Confédération africaine de football, dans une nouvelle comédie, demande à la FIFA de trancher. Les dates du 2 et du 3 mars seront décisives pour Ahmad Ahmad et tout le football africain au tribunal arbitral du sport.

Hugues Zinsou Zounon



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUTE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

BENIN-HAAC

Ouverture du séminaire d'évaluation de la Décision relative à l'organisation de l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux médias de service public.



Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a procédé ce jeudi 11 février 2021 à Grand Popo, à l'ouverture officielle du séminaire d'évaluation de la Décision relative à l'organisation de l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux médias du service public, qui date de plus de vingt ans. « Suite aux contextes et au paysage socio-politique qui ont beaucoup changé, il était nécessaire voire urgent de revisiter et de procéder à la relecture de cette Décision. C'est ce qui justifie l'organisation de ce séminaire qui réunit les Conseillers, les cadres de la HAAC et les acteurs impliqués dans l'application de ladite décision », poursuit-il. Le Président de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI, a précisé que l'Institution a opté pour la mutualisation des connaissances et des compétences car le succès qui sera enregistré

lors de la mise en œuvre de la nouvelle Décision, sera le fruit d'une parfaite collégialité entre différents acteurs. Il a ensuite rappelé que parmi les missions assignées à la HAAC et consacrées par la Constitution, l'une d'elles consiste à « veiller au respect de la déontologie en matière d'information et à l'accès équitable des partis politiques, des associations, et des citoyens aux moyens officiels d'information et de Communication ». Le Président MORETTI, a pour finir, invité les séminaristes à faire preuve de concentration maximale et d'attention soutenue au cours des travaux, en vue d'une bonne appropriation des résultats issus de cette rencontre et d'un bond significatif vers une régulation au service de toutes et de tous.



Camp de prière "Jésus est le Sauveur" Fin du programme de jeûne et de prière du mois de février 2021



Le géant programme de jeûne et prière mensuel organisé par le camp de prière Jésus est le Sauveur à eu lieu à Pahou du 2 au 6 février 2021 sous la conduite du Saint Esprit et la supervision de l'évangéliste Jean Amédji FANGBEDJI. Le programme de jeûne et de prière mensuel organisé par le camps de prière "Jésus est le Sauveur" sis à Pahou à eu lieu du 2 au 6 février 2021. Ceci vient juste après le premier programme du mois de janvier passé. Le Saint Esprit étant le conducteur principal de l'évangéliste Jean Amédji FANGBEDJI, fondateur du camp

de prière "Jésus est le Sauveur", délivrances, guérisons, restaurations des foyers et des emplois étaient au rendez-vous. Ce programme a connu la participation de plusieurs fidèles de différentes obédiences religieuses venus du Togo, Nigeria, Gabon, de l'Amérique et du Bénin, pour implorer la faveur divine sur leur vie et dans leurs différentes activités. Au cours de cette séance de jeûne et de prière, l'Évangéliste Jean Amédji FANGBEDJI a démontré l'accomplissement de la foi et de l'importance de la relation avec Dieu. Si Jésus-Christ est venu pour accomplir l'œuvre salvatrice à la croix alors plus rien ne doit nous faire peur. Mais la ruse du diable met les créatures de Dieu en souffrances "ceci par leur ignorance. D'où nous notons les souffrances dans les différents domaines de la vie" mariages, santé et travail" pour pallier à cela seul Dieu peut intervenir dans les vies. Car la bible dit qu'il est le maître des temps et des circonstances. Nombreuses guérisons ont été opérée, preuve réelle au vue de tous les participants une dame venue du Nigeria presque paralysée depuis des lustres a été touché par la main divine s'est

Société des Aéroport du Bénin (SAB)

Le nouveau Directeur Général Alonado Wilfrid ADISSIN installé



nou, ce jeudi 11 février. La cérémonie officielle d'installation a été présidée par le Directeur du Cabinet du Ministre des Infrastructures et des Transports Joseph AHISSEOU.

Alonado Wilfrid ADISSIN est appelé à poursuivre l'œuvre en matière de gestion des aéroports au Bénin. « J'ai conscience de l'importance de la mission qui m'est confiée du fait des aspects stratégiques que revêt le secteur de l'aviation civile pour notre pays », a-t-il déclaré dans son bref discours de prise de fonction. Il promet donc, sous l'autorité du Ministre



Présidentielle 2021: Luc ATROKPO envoie ses amis du groupe LAC en mission pour la victoire du président Patrice TALON le 11 avril prochain



Résolument engagé pour une victoire sans appel du candidat Patrice TALON au premier tour de l'élection présidentielle de 2021, le maire de Cotonou Luc Sétondji ATROKPO a entrepris de mettre ses troupes en ordre de bataille. Ces hommes et femmes qui l'ont soutenu à Cotonou en mai 2020 à l'occasion des élections municipales et communales passées. C'est dans ce cadre qu'il a reçu ce

mercredi 10 février 2021 dans un restaurant de la place, le noyau dirigeant du groupe Luc ATROKPO pour Cotonou (LAC). Après leur avoir réaffirmé son engagement à ne pas décevoir la confiance placée en lui par les Cotonois pour le développement de la ville, Luc Sétondji ATROKPO a adressé un message clair à ses amis. "Je suis venu vous remercier encore une fois pour votre participation à mon élection en mai 2020 et vous renvoyer sur le terrain pour la victoire au premier tour du président Patrice TALON au soir du 11 avril 2021.



LON à l'élection présidentielle d'avril 2021", a martelé Luc Sétondji ATROKPO. A côté de ce mot d'ordre qui sonne comme un cri de ralliement, l'hôte du groupe LAC a invité ses amis à être également des apôtres de la Paix. Des mots qui ont décuplé l'engagement des membres du LAC qui ont promis baliser tout Cotonou pour une victoire certaine du président Patrice TALON au soir du 11 avril 2021.

DÉLIVRANCE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE DANS LES COMMUNES Préfets, maires et officiers de police judiciaires s'imprègnent du mécanisme



Micracle Hôtel de Bohicon dans le département du Zou abrite depuis hier, jeudi 11 février 2021, un atelier sur le mécanisme de déploiement de la carte nationale d'identité biométrique. C'est le Gestionnaire Mandataire de l'Agence nationale d'identification des personnes (Anip), Dr Cyril Gougbedji qui a procédé à l'ouverture des travaux de ces assises qui durent deux jours. Il avait à ses côtés le préfet du Zou, Firmin Kouton et le Coordonnateur national du projet Wuri Bénin, Jean Aholou. Organisé par l'Anip, cet atelier vise à assurer le déploiement effectif de la carte nationale d'identité électronique auprès des acteurs concernés et sur le territoire national. En d'autres termes, il entend rappeler le mécanisme existant de délivrance de la carte nationale d'identité ; présenter la nouvelle carte d'identité biométrique et ses spécialités ; imprégner les participants sur le décret n°2020-396 portant mise en vigueur de la carte nationale d'identité biométrique et les modalités de sa mise en œuvre et enfin définir

avec les participants des différents acteurs, une stratégie de vulgarisation de la carte nationale d'identité électronique. Les participants à ce conclave sont les Préfets, les Maires, les Directeurs départementaux de la Police républicaine ; les autorités de l'émigration et de l'immigration et celle de la Police technique et scientifique, les agents des préfectures et des mairies et enfin les agents de la Direction des affaires consulaires et des Béninois de l'étranger. Au cours des travaux, ces derniers ont eu droit, à deux communications. L'une sur le thème : *Le passé : processus au niveau des préfectures et des mairies « et l'autre sur le thème » : « La réforme : le nouveau processus ». En effet, cet atelier tient lieu du décret n°2020-396 du 29 juillet 2020 définissant les modalités de mise en vigueur de la carte d'identité biométrique en République du Bénin. Dans son mot de bienvenue, le préfet du département du Zou, Firmin Kouton a laissé entendre que les différents acteurs du développement à la base sont préoccupés par la question de la délivrance de la carte aux populations. A cet effet, il a salué le travail formidable qu'abat l'Anip dans les différentes communes. Il a pour finir, rassuré de l'entièreté disponibilité des communes à commencer par délivrer la carte aux populations. Le Coordonnateur national de l'unité de gestion du Projet d'identification unique pour l'intégration

regionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (Wuri) au Bénin, Jean Aholou a quant lui, fait savoir que la carte d'identité nationale biométrique est non seulement promotrice de l'identifiant unique mais également soutient l'attestation d'identification personnelle qui donne accès à cette carte. « Nous restons disponibles à accompagner l'Anip dans ses efforts à l'aboutissement des réformes engagées dans le domaine de l'Etat civil », a-t-il ajouté. Ouvrant les travaux, le Gestionnaire Mandataire de l'Anip, Dr Cyril Gougbedji a précisé que la carte d'identité est un document dont le port est indispensable pour toute personne. Selon ses propos, le gouvernement du Président Talon s'est résolument engagé dans l'ambition de transformer la gestion des citoyens. Toute chose qui soulève des interrogations alors que la marche est désormais irréversible. A cet effet, il a invité tous les détenteurs du pouvoir de commandement territorial à jouer leurs rôles pour une décentralisation réussie. Com. ANIP-PR



Présidentielle 2021

Les USA soutiennent le processus démocratique

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique

Direction des Affaires Publiques
Déclaration de l'Ambassade des Etats-Unis au Sujet de l'Election Présidentielle au Bénin

11 Février 2021 - Pendant plus de trente ans, le peuple du Bénin a tiré une fierté bien méritée d'élections démocratiques qui garantissent aux électeurs un choix parmi les candidats. Les Etats-Unis partagent avec le Bénin, son désir de maintenir ce pilier de la démocratie qui lui est si cher.

Les Etats-Unis ne soutiennent aucun candidat ou parti politique en particulier ; nous soutenons le processus démocratique en lui-même. A l'approche de l'élection présidentielle au Bénin, nous encourageons toutes les parties à respecter les règles de la transition. Nous demandons au Bénin de respecter les normes démocratiques établies, de garantir la sécurité des électeurs et de faire respecter les résultats de l'élection.

s'assurer que le processus électoral soit pacifique et qu'il respecte les normes démocratiques avant, pendant, et après le jour du vote. Les Etats-Unis appellent tous les acteurs à s'abstenir de toute action qui pourrait engendrer la violence.

Nous appelons également les forces de sécurité à assurer la sécurité du peuple béninois, y compris des candidats et des membres de la société civile, et exhortons les autorités à respecter leur droit constitutionnel de se réunir pacifiquement. Nous soulignons en outre l'importance de protéger la liberté d'expression, ainsi que celle d'opinion sur n'importe quel candidat ou parti politique, que ce soit en ligne ou dans les médias, et invitons les institutions et cours électorales supervisant le processus et vérifiant les résultats à

s'assurer que l'élection soit organisée de façon libre, juste, et transparente.

CONTACT

M. Christopher Helmkamp
Directeur des Affaires Publiques, Ambassade des Etats-Unis près le Bénin
HelmkampCD@state.gov



Editorial

La France adopte la réforme sur la monnaie communautaire << le FCFA devient ECO>>

Les ami(es) la vérité ne porte pas boubou que personne ne joue avec votre conscience, c'est pas la France qui doit décider du sort des pays africains qui sont déjà indépendant depuis des années. C'est comme quitter tes parents avec tes bagages pour aller en vacance chez votre voisin, c'est le nom seulement qui est changé sinon le reste c'est la France qui continue de décider point. L'Afrique n'appartient pas à nous les africains mais à la France. Et la grande faute provient de nos dirigeants africains qui devient à la fin des marionnettes pour ces colons une fois au pouvoir.

Aucun pays colonisé par la France n'a accédé au développement mais plutôt à la base de leur développement. Pourtant nos dirigeants refusent de voir plus loin que le bout de leur nez juste parce qu'ils passent des séjours à l'occident pour mendier au nom de leur peuple hors au contraire c'est pour leurs propres intérêts.

L'Afrique n'a aucune dette envers l'occident au contraire c'est eux qui nous doit. Demander à vos pantins (présidents) à qui vous prêtez de l'argent de vous le rendre parce que le peuple ne voit même pas la couleur et de 2endez à l'Afrique tout ce que vous avez pilé parce que vos terres n'ont rien si ce n'est que du pomme de terre.

Je regrette même mon passage dans ce pauvre pays où j'ai vu des gens pleuré ☐ parce qu'ils n'ont rien à manger et ne savent pas où dormir ☐ . Un pays où le taux des sans abris dépassent même le taux de chômage en Afrique.

RUDEL DAGAN

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'opposition soit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérénité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDONOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Dr Moustanir ABOGORIN nous dit tout ce qu'il est important de savoir

Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes meurent d'insuffisance rénale ce qui est très inquiétant. Il y a quelques années, cette maladie sévissait le plus du côté des personnes âgées. Quels sont les facteurs de risque de cette pathologie, comment vivre et se maintenir pour ne pas faire face à cette maladie dont le nom fait souvent penser à la mort. Dans cette entrevue, le Docteur Moustanir ABOGORIN, médecin généraliste et aspirant à la spécialisation en Néphrologie, nous dit tout ce qu'il est important de savoir sur l'insuffisance rénale.

1-Qu'est-ce que l'Insuffisance Rénale

L'insuffisance rénale est une altération de la fonction rénale. Elle peut s'installer de façon progressive et est dans ce cas irréversible (l'Insuffisance Rénale Chronique) ou elle peut apparaître de façon brutale et le plus souvent est réversible dans ce cas (l'Insuffisance Rénale aigüe). C'est donc de deux maladies qu'il s'agit l'une différente de l'autre, ce n'est que la perte des fonctions du rein qui leur est commune. Pour mieux comprendre il faut déjà savoir que le rein est un organe très précieux pour le maintien de l'équilibre de l'organisme. Le rein intervient dans l'élimination des déchets de l'organisme par la formation des urines. C'est la fonction rénale la plus connue mais le rein intervient aussi dans plusieurs autres mécanismes de régulation des paramètres de l'organisme afin de maintenir l'équilibre et le bien-être. On peut citer la régulation des volumes de liquide et des ions, la régulation de l'équilibre acido-basique, la régulation de la pression artérielle, la production normale des globules rouges. En gros pour qu'on ne soit pas plus gorgé ou bouffi d'eau qu'il n'en faut, pour que le milieu intérieur ne soit pas plus acide ou basique.

que normalement et pour que le souffle de vie puisse toujours circuler, on le doit en partie aux reins. Maintenant, il est plus aisément de comprendre que les maladies avec altération de la fonction rénale sont très dangereuses parce que cela ressemble plutôt à une mort silencieuse.

2- Quels sont les facteurs de risque de cette pathologie

Pendant longtemps, la maladie rénale chronique était la maladie des sujets très âgés mais de plus en plus on assiste à un rajeunissement de la maladie rénale chronique devant le grand changement de mode de vie et des habitudes exposant à d'autres maladies chroniques comme le diabète de type 2 et l'hypertension. Il faut déjà savoir que la présence d'un diabète, une surcharge pondérale, une obésité, la sédentarité et l'hypertension artérielle sont des évènements de santé qui augmentent la malchance d'avoir une maladie rénale chronique très vite et surtout lorsque ces situations ne sont pas dépistées et prises en charge tôt. Aussi faudrait le dire, le rein est un organe très sensible et donc plusieurs substances et même des médicaments sont toxiques ou détruisent le rein lentement. Les médicaments AINS (ibuprofène, diclofénac) et les antibiotiques aminosides (gentamicine) sont réputés pour être très délétères pour les reins lorsque leur usage n'est pas cadre comme dans le cadre de l'automédication. C'est le moment de décourager l'automédication car cela peut ressembler à prendre des armes contre ses propres reins. Certains produits de phytothérapie également sont très toxiques pour les reins ; il vaut mieux éviter une substance dont l'analyse des composants et l'impact sur le rein n'est pas connu, même si cette substance est présentée comme étant un remède.

Quelle hygiène de vie

doit-on avoir pour éviter de faire face à la maladie rénale ?

C'est la solution parce qu'il vaut mieux prévenir, c'est-à-dire agir avant pour ne pas être malade. Cela passe par l'acquisition et la pérennisation de saines habitudes : une hygiène de vie. Prévenir les maladies rénales repose sur les conseils suivants :

Boire beaucoup d'eau dans la journée. S'hydrater est

très bénéfique pour le rein

parce que cela facilite l'élimination des déchets.

Manger peu salé, peu sucré et peu gras. L'excès de sel augmente la tension artérielle or l'hypertension est mauvaise pour les reins. L'excès de sucre et des matières grasses est mauvais parce que cela contribue à détruire les tuyaux de l'organisme qu'on appelle encore les vaisseaux sanguins. Les problèmes des tuyaux ont des conséquences très néfastes sur les reins.

Faire de l'activité physique régulièrement est très bénéfique pour les reins parce que cela permet de lutter contre la survenue des facteurs de risque des maladies rénales. Eviter l'utilisation anarchique et non contrôlée de produits de phytothérapie. Eviter l'automédication et prendre l'habitude de consulter au moindre symptôme

4-Quels sont les signes qui peuvent alerter par rapport à l'insuffisance rénale et pousser l'individu à consulter ?

La difficulté des maladies rénales est qu'elles peuvent évoluer parfois sans que le malade ne s'en rende compte. Cependant, quand on fait attention on peut consulter tôt un médecin devant des signes comme :

L'aspect des urines : les urines sont une mine d'information pour le néphrologue. La couleur normale des urines est jaune paille, les urines peuvent paraître très concentrée, jaune foncée quand le sujet boit moins, les urines peuvent devenir aussi très claires quand on

boit trop. Mais quand les urines deviennent rouges ; couleur coca-cola et d'autres couleurs ça doit inquiéter.

Le volume d'urine émise est un élément aussi qui peut renseigner sur les maladies rénales

La bouffissure du visage ou les extrémités des pieds ou des mains qui deviennent très gorgées de liquide peuvent refléter une maladie

D'autres signes pas très spécifiques également peuvent cacher une maladie rénale. C'est l'exemple de signes recherchés par des analyses lors des dépistages systématiques à l'école comme en milieu de travail.

L'insuffisance rénale peut-elle être traitée et guérie totalement avant l'étape de dialyse ?

Ici il est important de nuancer. Oui L'insuffisance rénale aiguë bien traitée peut ne pas aboutir à la dialyse parce que là la perte de la fonction rénale est très souvent réversible donc le malade peut retrouver sa fonction rénale.

Par contre dans l'insuffisance Rénale chronique où l'altération de la fonction rénale s'est installée progressivement, l'objectif du traitement est d'abord et avant tout d'arrêter l'évolution de la maladie vers d'autres stades dont le stade terminal qui nécessitera la dialyse.

En quoi consiste une dialyse ?

La dialyse est une alternative, une solution dans le traitement de la maladie rénale terminale qui consiste à aider l'organisme à remplacer certaines fonctions du rein malade. C'est une technique d'épuration autrement que par le rein. Il existe deux techniques : l'hémodialyse et la dialyse péritonéale qui sont différentes mais restaurent la fonction d'épuration.

Avez-vous des conseils à donner aux jeunes ?

Sport, boire beaucoup et éviter les portions de tisane tous azimuts pour

differents effets recherchés ; consulter un spécialiste est toujours mieux

Que doit faire un diabétique pour ne pas faire face à l'insuffisance rénale ?

Se faire suivre pour le traitement du diabète par un professionnel de santé endocrinologue, diabetologue, néphrologue notamment en respectant ses rendez-vous de consultation de suivi et la réalisation du bilan ; une observance notamment dans la prise de ses médicaments et surtout dans les mesures hygiéno-diététiques, l'éducation pour comprendre sa maladie parce que un diabétique qui comprend la maladie suit mieux les conseils du médecin. Tout cela ralentira la progression du diabète vers la néphropathie diabétique.

Qu'arrive-t-il au patient lorsque sa fonction rénale est totalement altérée ?

Si non en gros, lorsque la fonction rénale est totalement altérée et qu'il faut la suppléer, les possibilités actuellement c'est l'hémodialyse, la dialyse péritonéale et la transplantation rénale. L'hémodialyse et la dialyse se réalisent au Bénin. La transplantation rénale n'est pas encore accessible aux patients sous nos ciels. A la différence des 2 premières alternatives c'est que le patient à un nouveau rein et donc toutes les fonctions du rein redeviennent possibles. La transplantation rénale nécessite un plateau technique et des structures pas encore disponibles mais qui se mettent progressivement en place au pays.

Merci beaucoup Docteur Moustanir ABOGORIN, médecin généraliste et aspirant à la spécialisation en Néphrologie.

Entrevue réalisée par Karimath Foumilayo Lawani.

Chroniqueuse santé et éducation.

Présidente de l'ONG Eduquons Autrement.

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

ce soit. Il ne céde à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Duo de candidats Reckya Madougou et Yves-Patrick DJIVO**Les Démocrates réaffirment leur choix**

Dans un point de presse hier après midi, le parti «LES DEMOCRATES» est revenu sur l'actualité politique marquée par la question électorale qui a consacré la fracture de la classe politique en deux camps opposés. Pour eux, le pouvoir a instrumentalisé certains de leurs militants en voie d'être exclus pour recevoir le parrainage et représenter le Parti LES DÉMOCRATES dont les authentiques candidats Réckia MADOUGOU et Yves-Patrick DJIVO avaient déposé leurs dossiers complets à tous égards y compris la caution de cinquante millions excepté le parrainage. Lire la déclaration du point de presse POINT DE PRESSE DU PARTI « LES DEMOCRATES »

Mesdames et Messieurs

Chers amis journalistes, Par ma voix, recevez les remerciements appuyés des félicitations de notre Parti « LES DÉMOCRATES ». Remerciements, pour avoir répondu présents comme d'habitude à nos invitations et, félicitations parce que nous savons combien il vous est difficile de vous rendre aux activités de l'opposition et plus spécifiquement celles du Parti « Les Démocrates ». Aujourd'hui nous voulons opiner sur la situation politique nationale. En effet, l'actualité politique est marquée par la question électorale qui a consacré la fracture de la classe politique en deux camps opposés à savoir, d'un côté, le pouvoir dit de la rupture qui s'emploie à gruger et terroriser notre peuple, et de l'autre, l'opposition résolument engagée aux côtés du peuple pour la restauration de la démocratie, l'Etat de droit ; les droits de la personne humaine et le panier de la ménagère. Nonobstant le climat délétère, les menaces réelles qui pèsent sur notre pays et traduites par des enlèvements ciblés, des arrestations sélectives aboutissant à des condamnations et, de plus en plus, des agressions à l'intégrité physique des personnalités, le Bénin ne tangera pas. Le dernier cas encore vivace dans les esprits est l'agression ignominieuse et crapuleuse du ministre Galiou SOGLO, candidat de l'opposition à l'élection présidentielle. Cette fusillade illustre irréfutablement la montée en puissance de l'insécurité dans notre pays. A ce propos, nous exigeons l'ouverture d'une enquête internationale aux fins d'en élucider les circonstances, tout en garantissant l'impartialité de punir les assaillants, les complices et les commanditaires de ce crime odieux. Nous réitérons nos vœux de prompte guérison au combattant de la liberté.

I- AU SUJET DE NOTRE PARTICIPATION AUX PRÉSIDENTIELLES de 2021

Le parti a décidé de prouver à l'opinion nationale et internationale l'exclusion programmée de l'Opposition et de tous candidats gênants à l'élection présidentielle par Patrice TALON. Nous n'avons aucunement l'intention de boycotter les élections. L'état d'esprit qui nous caractérise a suscité notre ferme engagement à prendre part à ces joutes électorales en exigeant l'abrogation des lois scélérates par l'application des arrêts de la Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) qui aboutirait à la suppression du système de parrainage qui est un moyen d'exclusion. C'est la raison pour laquelle nous avons rempli toutes les conditions pour aller aux élections. Nous ne nous faisons pas d'illusion sur la volonté de Patrice TALON qui ne veut pas de compétition réelle et qui déploie ruse et artifices pour nous exclure. Mais on a fait le nécessaire pour que ceux de bonne foi qui pouvaient encore en douter découvrent la face cachée de l'homme qui dirige le Bénin depuis avril 2016. Au soir du 4 février 2021, la CENA a enregistré 20 candidatures. Sur le total de 159 parrains existants, avec 16 parrains au minimum par liste, 9 duos pouvaient en disposer pour se conformer aux exigences du parrainage. Quel est donc le mode de sélection des candidats à parrainer si on sait que, c'est Patrice TALON et ses alliés qui détiennent la quasi-totalité des parrains ? Alors qu'il n'avait besoin que de 16 parrains, Patrice TALON aurait effrontément exigé de ses affidés 118 parrains. Avouons que c'est du cynisme cartésien que de priver volontairement les candidats de parrains. Nous avons fait toutes les démarches, lancer toutes les alertes nécessaires, mais en vain. On comprend donc aisément qu'il a réservé 41 parrains pour deux duos qu'il a lui-même désignés. C'est le sens de notre candidature pour montrer à l'opinion nationale et internationale, la volonté manifeste de Patrice TALON d'aller aux présidentielles avec ses concurrents désignés. Ainsi, Patrice Talon est en train de faire organiser une élection à laquelle Patrice TALON sera opposé à Patrice TALON. C'est pathétique. Mais, nous en sommes pas surpris parce qu'il l'a déjà fait aux législatives et aux communales. Quant aux gesticulations des responsables de l'UP qui tentent de se voiler la face et qui donnent des explications indignes de leur personnalité et de leur âge, nous disons qu'ils prouvent à suffisance leur soumission à un diktat. Nous entendons dire au mépris de la morale et de l'éthique politiques que le parrainage n'est pas portable et qu'il est queriable. On croit rêver ! Quand ils vociféraient sur tous les toits à nous faire croire qu'ils nous donneraient le parrainage, ils nous prenaient pour des imbéciles. Nous n'y croyions pas. On convient dès lors qu'ils n'ont pas de raison pour eux-mêmes et sont obligés d'expliquer leurs comportements désobligeants. Car, tout ce qu'ils disent aujourd'hui est en contradiction avec les lois qu'ils ont votées et les paroles qu'ils ont antérieurement prononcées. Tout leur comportement traduit la vacuité de leur pensée. Qui ne sait pas

que des députés et des maires ont fait l'objet de menace d'empoisonnement s'ils ne remettaient pas leur parrainage aux présidents des blocs UP et BR. Après avoir tenté en vain de saborder notre parti, ils n'ont trouvé que le moyen de la grande corruption pour débaucher des trahirs et quelques brebis galeuses en quête de prébendes. Heureusement, nous les avions déjà extirpés de nos troupes.
II- A PROPOS DU DUO CORENTIN KOHOUÉ/IRÉNÉE AGOSSA
 Vous avez pu constater combien plus que jamais Patrice TALON et les siens sont dans la ruse et la rage. Vous avez tous été témoins des promesses de Patrice TALON lors de sa campagne électorale déguisée en tournée de reddition de compte dans tout le pays. À l'occasion de cette sortie dans les communes, le président Patrice TALON avait affirmé un peu partout où il est passé, que les grandes formations politiques seront présentes aux élections de cette année. Connaissant le système, nous avons, en son temps, mis en doute ses paroles. Aujourd'hui les faits nous donnent raison. Parce qu'en dehors des candidats Réckia MADOUGOU et Yves-Patrick DJIVO retenus par le parti « Les Démocrates », la Rupture a créé son propre duo au sein de notre parti avec des militants sous sanction en vue de servir de faire-valoir. Les camarades Corentin KOHOUÉ et Irénée Josias AGOSSA sont deux militants suspendus conformément à notre règlement intérieur, qui, malgré leur situation ont fait le déplacement de la CENA pour le dépôt de leurs dossiers de candidature bien après le passage des responsables du parti accompagnés du duo MADOUGOU-DJIVO ; accomplissant ainsi une forfaiture contre le parti. Ainsi, fidèle à sa politique de corruption qui lui a permis d'inféoder le parti FCBE d'alors, qui est depuis longtemps devenu le 3ème bloc du président sortant, Le pouvoir a instrumentalisé certains de nos militants en voie d'être exclus pour recevoir le parrainage et représenter le Parti LES DÉMOCRATES dont les authentiques candidats Réckia MADOUGOU et Yves-Patrick DJIVO avaient déposé leurs dossiers complets à tous égards y compris la caution de cinquante millions excepté le parrainage. Et pour cause ! Le parrainage a été en réalité conçu et mis en œuvre pour exclure. En outre, les parrains sont la propriété du Président Patrice TALON à travers ses députés nommés et ses maires désignés. Connaissant l'homme, quelle mouche le piquerait pour qu'il demande à ses sous-fifres de donner leur parrainage à ses redoutables adversaires ?
III- REAFFIRMATION DE NOS EXIGENCES

Qu'il vous souvienne, au cours de ses différentes sorties médiatiques, le parti LES DÉMOCRATES avait énuméré des exigences pour des élections inclusives transparentes et équitables pour tous. Nous réitérons ces exigences à savoir :

- la levée du verrou du parrainage en raison de son caractère particulièrement exclusif,
- l'audit de la liste électorale concoc-

tée sans aucun membre de l'Opposition, contrairement aux lois,

3. la tenue des assises nationales pour examiner ensemble le processus électoral,

4. le respect des décisions de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). Pour une élection apaisée dans notre pays, nous réaffirmons et réitérons ces exigences afin que le peuple souverain puisse, cette fois-ci, choisir lui-même son dirigeant.

IV. AU SUJET DE LA MISION DU REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES

Hier mardi 9 février 2021, nous étions en réunion avec le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies. Ce fut l'occasion pour nous de lui rappeler sa responsabilité dans le drame vécu par notre peuple en raison de la légèreté de son rapport sur notre pays aux Nations Unies, qui a profité au Président Patrice TALON et entraîné l'exclusion de toute l'opposition des législatives de 2019 avec pour corollaire les tueries et l'exclusion que nous constatons aujourd'hui pour l'élection présidentielle de 2021 par ce fameux système de parrainage en cours. En conclusion, cette rencontre aura permis de renforcer notre conviction à savoir que le peuple béninois doit compter sur lui-même étant entendu que le mandat du Président Patrice TALON ne saurait excéder le 5 avril 2021. En fait, il est indéniable que Patrice TALON et les siens ne veulent en aucun cas ouvrir les élections. Ils mettent tout en œuvre pour l'exclusion de l'opposition. En tout état de cause, le parti « Les Démocrates » invite tous les combattants engagés dans la restauration de la démocratie à comprendre que notre adversaire unique reste le président Patrice TALON et son clan. L'union sacrée de l'opposition pour le combat victorieux de la libération du peuple béninois est de mise et doit rester la préoccupation de tous. Mesdames et messieurs les journalistes, Vous êtes témoins de notre volonté de prendre part aux présidentielles de cette année, à laquelle le Président Patrice TALON et ses obligés opposent le refus d'ouvrir les élections pour qu'elles soient inclusives, transparentes, pacifiques et « festives ». Nous vous prenons à témoins, notre peuple ne laissera pas le Président Patrice TALON prendre la responsabilité historique de l'exclure trois fois de suite des élections, niant et méprisant ainsi sa souveraineté.

Vive Les Démocrates ;

Vive la démocratie ;

Vive le Bénin

Je vous remercie.

Cotonou le 10 février 2021



Léon Anjorin Koboudé, Porte-parole du GRAD

« Nous invitons les béninois à participer activement au processus électoral... pour la paix et le développement du pays»



préoccupations du quotidien des Béninois.

Le GRAD-Bénin est une association qui rassemble des cadres de l'administration, des entrepreneurs, des artisans... En un mot, des Béninois qui sont épris de paix. Nous sommes une force de propositions concrètes qui vont dans le sens du développement social, économique, culturel et sportif de notre cher pays. Nos propositions seront adressées aux décideurs et autres institutions impliquées dans le processus de développement du Bénin.

Et pourquoi cet intérêt pour la chose politique ?

Votre question me permet de vous dire qu'on ne peut espérer le développement sans un climat de paix, sans la participation du citoyen au vote.

Lors de notre sortie inaugurale, nous avons eu un panel très édifiant sur le thème : « Regards croisés sur la citoyenneté et le vote : Enjeux pour la présidentielle d'avril 2021 ». Ce panel a abordé plusieurs sous thèmes, notamment « 30 ans de pratiques démocratiques au Bénin et les réformes du système électoral », « les réformes politiques et électorales intervenues à l'ère de la rupture : causes et implications », « La citoyenneté et sociologie du vote » et « l'analyse socio-économique du vote et de ses enjeux ».

Samedi 06 février 2021, le Groupe de Réflexions et d'Actions pour le Développement du Bénin (GRAD) a fait sa sortie inaugurale. Rencontre avec Léon Anjorin Koboudé, Porte-parole de ce creuset qui se classe dans la catégorie des Mouvements citoyens. Quel est l'objectif principal du GRAD ?

Je vous remercie pour l'opportunité de clarifier le positionnement du GRAD. Notre creuset n'est pas un parti politique. Notre creuset n'est pas un laboratoire élitaire loin des

Les interventions des panélistes ont rappelé l'importance des réformes politiques dans notre pays et de ses implications sur sa marche économique, sociale et politique.

Nous avons eu la chance d'avoir les contributions des personnalités comme le Ministre Oswald Homeky et du premier président de la CENA dans notre pays, Monsieur Charles Djirèkpo.

Quelle sera la suite de votre plan d'actions après cette sortie ?

Nous avons déjà mobilisé nos adhérents pour continuer la sensibilisation au vote dans les 77 communes. Notre message est clair : Les Béninois ont le droit de participer activement au processus électoral en cours. Dans la paix et pour le développement de notre pays !

On voit le débat politique se durcir dans le contexte électoral. Qu'en

pensez-vous ?

Ce n'est rien de nouveau, Monsieur le journaliste. L'élection a toujours fait monter la tension verbale. Nous souhaitons que ces hostilités restent au niveau verbal.

Les politiques doivent faire preuve de responsabilité. Notre pays a besoin de garder sa paix, seul gage de développement. Pas de développement sans paix. D'ailleurs, la Déclaration Finale de notre sortie inaugurale a insisté sur le sens des responsabilités de tous les acteurs impliqués dans le processus électoral.

Comment adhérer au GRAD ?

Rien de plus simple : cliquer sur www.grad-benin.com

Nous avons réussi un maillage du pays qui nous permet de toucher les cibles de nos actions.

Propos recueillis par Prudence SE-KODO

SORTIE INAUGURALE

Thème :
"Regards croisés sur la citoyenneté et le vote : Enjeux pour la présidentielle d'avril 2021"

Cotonou, le 06 février 2021

"Bénin Royal Hôtel de Cotonou"



LANCÉMENT DE LA CAMPAGNE POUR LA PAIX

Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021) en action



violence sous toutes ses formes telles que la violence verbale, physique et psychologique. Vu la tension qui prévaut à cette veille des élections présidentielles du 11 avril 2021 au Bénin, et sachant que les populations et surtout les jeunes dans la force de l'âge sont souvent manipulés par les politiciens afin de générer de la violence dans le but de tacler ou d'affaiblir un adversaire politique, nous avons initié l'action dénommée Campagne « Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021) ». La présente action est donc une réponse immédiate qui vise à sensibiliser la population béninoise et les acteurs politiques sur la non-violence et le vivre ensemble en période électorale. Il apparaît donc nécessaire pour une élection paisible et sans violence que chacun de nous s'engage à la sensibilisation de la population, notamment la couche juvénile (les nouveaux électeurs) sur l'adoption de comportements civiques et citoyens responsables. L'objectif général poursuivi est d'amener chaque citoyen à promouvoir la paix, le respect de l'autre, le bon Vivre-ensemble, valeurs cardinales essentielles qui contribuent souvent à dissuader ou à éviter les actes de dérapage et de vandalisme

Violence en période électorale (Election Présidentielle 2021), Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021), une action apolitique pensée par LES OSCARS DU BENIN et ONG Orange pour les quatre prochains mois (février 2021 à juin 2021), est une initiative qui tend à contribuer aux efforts de création d'un environnement favorable à la consolidation de la paix et du dialogue, avant, pendant et après les élections présidentielles de 2021 au Bénin.

En Afrique les élections, quel que soit leur nature, enregistrent de la

que notre pays a vécus en 2019 lors des élections législatives. L'objectif spécifique de la Campagne « Sursaut Citoyen pour la Paix (SCP 2021) » est de conscientiser la population en générale et surtout les jeunes. Par ce biais, il s'agira de : outiller les jeunes afin qu'ils soient les ambassadeurs de paix au sein de leurs communautés respectives. Contribuer à l'amélioration de la paix sociale et de la cohésion nationale. Cultiver l'esprit de tolérance et de la non-violence pendant et après les élections présidentielles de 2021. Clarifier la place et le rôle des jeunes dans la dynamique de consolidation de la paix, la culture de la coexistence pacifique et de la tolérance partisane.

Il s'agira pour nous : d'organiser des foras de sensibilisation des jeunes sur la culture de la paix en période électorale parce qu'ils sont souvent la cible des politiciens; d'organiser une caravane de sensibilisation sur la coexistence pacifique en politique partisane ; d'organiser un atelier de sensibilisation des partis politiques à la citoyenneté et à la gestion non violente des conflits ; organiser un atelier de formation des femmes leaders pour une élection pacifique ; organiser d'une vaste campagne médiatique pour la paix en période

électorale. Aussi, les plaidoyers pour l'implication des hommes de culte religieux dans la sensibilisation de leurs fidèles.

D'organiser une prière des nations où plusieurs religions vont célébrer ensemble le culte de la paix.

A la fin de la campagne, les résultats que nous attendons sont les suivants : la population est sensibilisée sur l'importance d'une élection sans violence ; les jeunes sont informés sur l'importance de la communication constructive et non violente ; les acteurs politiques sont sensibilisés pour une élection pacifique et sans violence ; la place et le rôle des jeunes sont clarifiés dans la dynamique de consolidation de la paix, de la coexistence pacifique et de la tolérance en période électorale.

Cultiver la paix, c'est tout le sens que l'on peut donner à cette campagne éducative qui sensibilise sur la non-violence et la paix en période électorale. Elle a été initiée en vue de promouvoir la culture de la paix. L'objectif recherché à travers cette campagne est de contribuer à la consolidation de la paix dans notre pays le Bénin et pour être porteur, l'initiative a besoin du soutien et de l'appropriation de tous selon le Coordonnateur, Manayi KANHONOU.

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Steve Mounié

« On n'aime pas perdre »



Pour le compte de la 24ème journée de Ligue 1 française, le Stade Brestois s'est imposé deux buts à 1 contre les Girondins de Bordeaux. Un succès qui permet au club de mettre fin à une série de cinq matchs sans victoires. Steve Mounié, entré en jeu a été décisif avec un but inscrit.

Entré en jeu à la 75ème minute, l'attaquant béninois a permis aux siens d'inscrire le but égalisateur avant la réalisation de Romain Faivre. Steve Mounié confirme son regain de forme avec un sixième but en 22 matchs cette

saison. En conférence de presse d'après-match, le natif de Parakou est revenu sur l'état d'esprit de son club.

« Après Strasbourg, là on encore on revient au score et on gagne, c'est vraiment exceptionnel. C'est ce qui crée un groupe, une équipe. Chez nous on n'aime pas perdre...On est très difficile à manœuvrer chez nous ».

Des propos forts mais qui confirment l'état d'esprit au sein du vestiaire Brestois. Le club occupe la douzième place du championnat après 24 journées.

Rogério APLOGAN

Football

Jodel Dossou classé 2e joueur de Ligue 2 plus calibré pour jouer en Ligue 1 et est déjà suivi par des clubs de l'élite française

Auteur d'une très bonne saison en Ligue 2 BKT, Jodel Dossou est calibré pour jouer en Ligue 1, à en croire le média français 90min.

Le béninois de 28ans est même classé deuxième talent de L2 derrière le gardien de but Clermontois Arthur Desmas.

Jodel Dossou impressionne. Avec un profil alliant vitesse et technique, l'international béninois de 28 ans en est déjà à 7 buts en 22 rencontres jouées. Très proche

du célèbre numéro 10 de Liverpool, Sadio Mané, il pourrait ne pas rester longtemps en Ligue 2. Son profil devrait intéresser bon nombre d'équipes de Ligue 1, confie le média.

Selon mes informations, comme le cas Tino Kadewere, Dossou peut bien retrouver la Ligue 1 dès la saison prochaine. Des clubs de l'élite suivent de près l'ailier des Écureuils. À suivre !

Cari Miton

Perf' Des Béninois

Mounié En Mode Super Sub , Suanon Buteur Et Kossi Enchaîne

Votre rubrique vous dresse un bilan express des performances des joueurs béninois à l'étranger sur cette saison 2020-2021. Cette semaine, on retiendra : Les buts de Steve Mounié et Abdel Fadel Suanon et la montée en puissance de Rodrigue Kossi. Mounié en mode super sub , Suanon buteur

En Ligue 1 française, Steve Mounié (26 ans) a fait une entrée déterminante pour Brest , vainqueur de Bordeaux 2-1. En une minute, l'attaquant s'est vu refusé un but de la tête avant de s'y prendre comme un renard de surface pour égaliser. Son sixième but pour le compte de cet exercice.

En Afrique du Sud , Abdel Fadel Suanon (25 ans) aime bien la coupe nationale. Buteur heureux au tour précédent , l'attaquant a

récidivé hier avec moins de réussite pour Free State Stars. Mené , c'est l'international béninois qui a égalisé pour les Rouges à deux minutes du terme du temps réglementaire 1-1. Suanon porte son total à deux buts en deux matches de coupe disputées. Malheureusement , Free State Stars s'incline aux tirs au but après la sortie de l'Ecureuil.

En Tunisie , Rodrigue Kossi (21 ans) continue d'enchaîner les rencontres au Club Africain. Replacé au coeur d'une défense à trois centraux depuis quatre matches , il a sorti une copie appréciée qui lui a permis d'être désigné homme du match à l'issue de la rencontre contre le Stade Tunisien hier.

Saturnin Allagbé (Dijon), et Junior Salomon (Lobi Stars) sont restés sur le banc sans entrer en jeu.

TABLEAU DES STATS 2020-2021 Classement provisoire du Championnat national de la Ligue pro 3ème journée

Afrique du Sud

Coupe – 16e de finale
Chippa United – Free State Stars 2-2 (4-3 tab)
Titulaire : Abdel Fadel Suanon – attaquant – 90 minutes
But : Suanon 88e
Stat saison : 7 matches , 2 buts

Espagne

D1-J22
FC Séville – Getafe 3-0
Titulaire : Jules Koundé – défenseur central – 90 minutes (Seville)
Stat saison : 18 matches, 1 but
Classement : 4e/ 20 : Séville 42 points

France

Ligue 1 – J24
Brest – Bordeaux 2-1
Entré en jeu : Steve Mounié – attaquant – 74e minute (Brest)
But : Mounié 80e
Stat: 22 matches, 6 buts, 4 passes décisives
Classement : 12e/20 : Brest 30 points

J23

PSG – Nîmes 3-0
Titulaire : Mattéo Ahlinvi – milieu – 45 minutes (Nîmes)
Colin Dagba – arrière droit – 90 minutes (PSG)
Stat: Ahlinvi 13 matches , 2 buts. Dagba 16 matches , 1 but
Classement : 20e/20 :

Nîmes 15 points

Ligue 2 – J24
Rodez – Clermont 2-0
Titulaire : Cédric Hountondji – défenseur central – 90 minutes (Clermont)

Jodel Dossou – ailier – 85 minutes (Clermont)
Stat : Hountondji 24 matches, 1 but . Dossou 23 matches, 7 buts, 1 passe décisive

Classement : 4e /20 : Clermont 43 points.
Amiens – Caen 0-0
Titulaire : Youssouf Assogba – arrière droit – 65 minutes (Amiens)
Stat : Assogba 8 matches

Classement : 9e/20 : Amiens 32 points
Coupe de France – 7e tour

Andrézieux – Villefranche 14-0

Entré en jeu : Désiré Azankpo – attaquant – 46e minute (Villefranche)

Nigéria

D1-J9
Enyimba – Plateau 2-1
Titulaire : Nabil Yarou – défenseur central – 90 minutes (Enyimba)
Stat : 2 matches , 1 but
Classement : 1er/20 : Enyimba 21 points

Tunisie

D1- J13

Développement du Sport Professionnel

SONEB Sports SA et DADJE FC désormais en Partenariat

En exécution de la nouvelle politique gouvernementale de professionnalisation du sport au Bénin, la SONEB à travers sa société sportive "SONEB Sports SA", représentée par son Directeur Général M. CamilleDANSOU, et M. Joël Campbell ADJOH, Président de l'Association sportive

"Dadjè FC", ont signé le vendredi 30 janvier 2021, une convention de partenariat.

Par cette convention, S O N E B S p o r t s S A prend pour son compte l'exploitation et la gestion de "Dadjè FC", un club professionnel affilié à la Fédération Béninoise de Football (FBF), et évoluant en 1ère division du cham-

Olympique Béja – Etoile du Sahel
Titulaire : Jacques Besson – attaquant – 90 minutes (O. Béjà)

Stat : 11 matches, 3 buts
Classement : 11e/14 : O. Béjà 13 points

Club Africain – Stade Tunisien 2-2
Titulaire : Rodrigue Kossi – défenseur central – 90 minutes (Club Africain)

Stat : 11 matches
Classement : 13e/14 : Club Africain 8 points

Turquie
D2-J14
Tuzalspor – Memenespor 2-0

Entré en jeu: Anaane Tidjani – milieu offensif – 86e minute (Menemenspor)

Stat : 17 matches , 4 buts

Classement : 16e/18 : Menemenspor 19 points

Samsunspor– BandirmaSpors 3-1
Entré en jeu : Mickael Poté – attaquant – 46 minutes (BandirmaSpors)

Stat : 18 matches , 5 buts

Classement : 10e/18 : BandirmaSpors 27 points

Réalisé par Géraud Viwami

4 ème Journées du Championnat national de Ligue Pro Les affiches du jour sur les différentes pelouses

Démarré il y a quelques jours, le championnat national de football dénommé Ligue Pro pour le compte de la saison sportive 2020-2021 est à sa quatrième journée. Et pour le compte de cette journée plusieurs rencontres sont prévus dont le derby septentrional Buffles du Borgou vs Panthère de Djougou. Ci-dessous les rencontres de la quatrième journée.....
F. A

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL (F.B.F.)

LIGUE DE FOOTBALL PRO DU BENIN (L.F.P.B.)
Championnat Pro Saison 2020-2021 (Programme 4ème Journée)

N°	Dates	Mètres	Rencontres	Stades	Observations
A13	18/02/21	18 H	BUFFLES # PANTHERES	Pantchou	
A14	18/02/21	18 H	CAVALIERS # REAL Sport	Tchabourou	
A15	18/02/21	18 H	TAKUNINI # DYNAMO P	Kamelli	
A16	18/02/21	18 H	TANERAS # REKE	Nattingou	
C13	18/02/21	18 H	AS POLICE # REURUS	Cotonou 2	
C34	18/02/21	18 H	ASPAK # ETERNEL	Campus Calavi	
C35	18/02/21	18 H	As COTONOU # JAC	Cotonou 2	
C36	18/02/21	18 H	UPI ODM # SOLEIL	Campus Calavi	

Le Secrétaire Permanent
Association Internationale des Journalistes Sportifs (AIJS) - Bénin
A. HOUNKPEPIN

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL (F.B.F.)

LIGUE DE FOOTBALL PRO DU BENIN (L.F.P.B.)
Championnat Pro Saison 2020-2021 (Programme 4ème Journée Suite)

N°	Dates	Mètres	Rencontres	Stades	Observations
B13	18/02/21	18 H	ESPOIR # TORNIERE	Borikiri	
B14	18/02/21	18 H	HODDO # DYNAMO AB	Lokossa	
D13	18/02/21	18 H	ASVO # DRAGONS	Abidjan	
D14	18/02/21	18 H	UEFA FC # AYEMA	Zigoffa	
B15	18/02/21	18 H	DADJE # ESSE	Ojakkromé	
B16	18/02/21	18 H	ENERGIE # DAMISSA	Borikiri	
D15	18/02/21	18 H	AVBANOU OM # JSP	Missaïdral	
D16	18/02/21	18 H	USS KRAKE # ASOS	Kraib	

Le Secrétaire Permanent
Association Internationale des Journalistes Sportifs (AIJS) - Bénin
A. HOUNKPEPIN

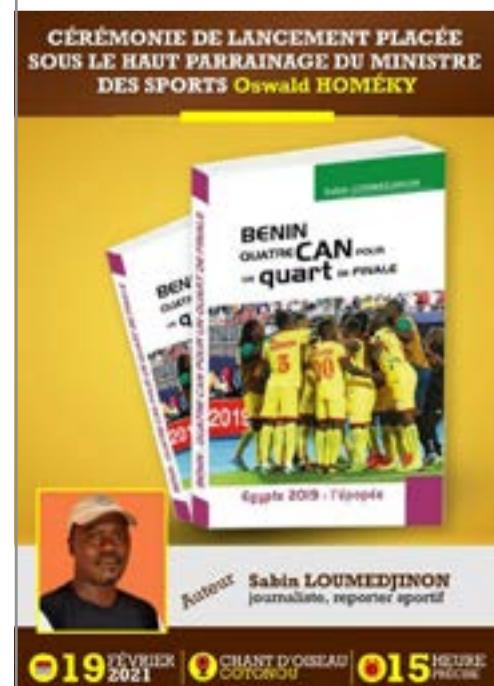
Action Caritative au Camp «Dieu Pourvoira» / La Fondation Mathis Singbo aux côtés des âmes innocentes «Ce n'est que le début d'une série d'actions à l'endroit de ces enfants » dixit Juste Patrick Houssou



Les enfants orphelins et démunis du Camp " Dieu Pourvoira " de l'ONG Donamahouton Iradh d'Allada, ont reçu il y a quelques jours la visite surprise des membres de la Fondation Mathis Singbo conduite par son président Ghislain Olivier Singbo afin d'apporter de la joie à ces enfants. Avec ces âmes innocentes, les membres de la délégation de la Fondation Mathis Singbo ,les bras chargés ont essayé d'apporter de la bonne humeur à ces enfants. Sac de riz, cartons de pâte alimentaire, cartons de sucrerie, bidon d'huile, kits scolaires, et montres tel est composé l'emballage effectuée par les responsables de la fondation Mathis Singbo pour semer la joie dans le coeur des enfants orphelins et démunis du Camp "Dieu Pourvoira " d'Allada. Ainsi, à travers ce don, ils ont manifesté leur marque d'affection à l'endroit des enfants. Une marque d'affection traduite par la volonté concrète du président Ghislain Olivier Singbo de faire de la fondation, une structure particulière dont les actions seront orientées vers toutes les couches de la société béninoise. Représentant de la fondation au Bénin, Juste Patrick Houssou a salué les bénéficiaires et les responsables dudit centre avant d'affirmer «Ce n'est que le début d'une série d'actions à l'endroit de ces enfants». "Cet amour que nous venons vous apporter ne sera pas le dernier. Il va enfanter d'autres actions, a fait savoir le président de la fondation Ghislain Olivier Singbo. Il a invité les enfants à beaucoup travailler et être respectueux vis-à-vis des responsables du centre. Par ailleurs, il a pris l'engagement de refaire la salle d'études des enfants pour leur permettre d'étudier dans les conditions appropriées." Pour le responsable du camp " Dieu pourvoira " Cyrille Comlan Avanon et le président de l'ONG Justin Avanon c'était une surprise agréable la visite de la Fondation, «Notre joie est immense. (...) Dieu vous le rendra au centuple. Ce ne sera pas un geste perdu, ont-t-ils prophétisé. Rappelons que outre ces vivres, les responsables de la fondation Mathis



Librairie
Le Journaliste Béninois, Sabin LOUMEDJINON, après les Écureuils à l'épreuve de la Can en 2009 et COffi Codja un sifflet en Or en 2013, revient avec un ouvrage jamais écrit sur le football béninois.
Bénin, 4 CAN pour un quart de finale. Un ouvrage-archives qui retrace les 4 participations du Bénin à cette compétition.
Coulisses !
Anecdotes !
Photos inédites !
Tout sur les Écureuils en Tunisie 2004, Ghana 2008, Angola 2010 et Egypte 2019. L'apothéose !
Un document à avoir absolument dans sa Bibliothèque....
Pour l'acquérir : +229 97 39 36 00 ou le +229 97 87 05 68



Mercato - Real Madrid Zidane a reçu un message de taille en interne pour son avenir !

L e 10sport8 févr. 2021Sources Mercato - Real Madrid : Zidane a reçu un message de taille en interne pour son avenir ! Publié le 8 février 2021 à 21h00 par B.C. Alors que son avenir est incertain en raison des résultats contrastés du Real Madrid, Zinedine Zidane s'est montré agacé ces derniers jours. Cependant, la direction merengue aurait tenu à rassurer l'entraîneur français en interne.

Malgré son incroyable palmarès au Real Madrid, Zinedine Zidane n'échappe pas aux critiques après les résultats décevants du club cette saison. Le départ du tacticien français a plusieurs fois été évoqué ces derniers mois par la presse espagnole, et Zidane , habituellement très calme, n'a pas hésité à pousser un gros coup de gueule sur sa situation vendredi dernier. [09/02 à 8:59 PM] Séodôdô: «Tu es vraiment en train de me demander si je vais démissionner et rentrer chez moi ? Que veux-tu me dire ? Que chaque jour, je suis viré ? Ok, très bien », avait-il notamment lâché à un journaliste en conférence de presse. Ce lundi, Zinedine Zidane est apparu plus apaisé, deux jours après la victoire de son équipe contre Huesca



(2-1), et la direction n'y serait pas pour rien. La direction a envoyé un message rassurant à Zidane D'après les informations de Marca, Florentino Pérez et la direction du Real Madrid auraient soutenu leur entraîneur en interne pour lui redonner confiance en vue de la fin de saison. Un départ précipité de Zinedine Zidane , évoqué dernièrement, ne serait donc absolument pas d'actualité du côté de la capitale espagnole. Reste à voir toutefois ce qu'il en sera l'été prochain, alors que le contrat de Zidane court jusqu'en 2022.

CdF

Retour de Saturnin Allagbé dans les buts

En manque de temps de jeu à Dijon, Saturnin Allagbé sera titulaire en Coupe de France. Pour la réception du Losc leader du championnat, le coach Dijonnais procédera à une rotation d'effectif. Un turnover dont profitera plusieurs joueurs et notamment Saturnin Allagbé. C'est David Linarès qui a confirmé l'information en conférence de presse d'avant-match. L'entraîneur du DFCO en a profité pour saluer l'excellent professionnalisme de l'ex-gardien de but niortais : " C'est un joueur qui a un très bon état d'esprit, qui s'inscrit dans



le collectif ". Pour rappel, Saturnin Allagbé a perdu sa place de numéro 1 depuis l'arrivée de Linarès au profit de Anthony Racioppi. Rogério APLOGAN

France, Ligue 2 Jodel Dossou récompensé

Depuis le début de l'année 2021, a été nommé pour le titre de meilleur joueur du mois de Janvier. Cette nomination vient récompenser l' excellente efficacité devant les cages de Jodel Dossou. L'attaquant Clermontois a inscrit trois buts au cours du mois de Janvier participant activement au regain de forme des siens. Cette saison, il compte déjà sept buts marqués et une passe décisive en 23 rencontres. Pour décrocher le titre de joueur du mois, deux autres candidats sont en lice. Il s'agit du joueur de Toulouse Amine Adli et du défenseur de Valenciennes Joffrey Cuffaut. Rogério APLOGAN



Actuel 3eme attaquant du championnat, le Clermont Foot est un candidat crédible à la montée en fin de saison. Le club peut compter pour cela sur plusieurs hommes forts en attaque dont Jodel Dossou. L'ailier béninois en très grande forme

Union africaine

Elue à l'OMC, Okonjo-Iweala laisse inachevé le dossier du financement des vaccins anti-Covid-19

L'élection de son envoyée spéciale Ngozi Okonjo-Iweala à la tête de l'OMC prive l'Union africaine d'un élément clé de son dispositif pour organiser le financement déjà très complexe des vaccins dans les pays africains : l'organisation régionale compte beaucoup sur la Banque mondiale, précédent employeur d'Okonjo-Iweala. La nomination de l'ancienne ministre des finances nigériane Ngozi Okonjo-Iweala à la tête de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) risque de compliquer les achats de vaccins contre le Covid-19, sujet déjà très épique pour la Banque mondiale (BM), l'Union africaine (UA) et les gouvernements du continent. Vétéiane de la BM où elle a travaillé vingt-cinq ans, dont quatre en tant que Managing Director, Okonjo-Iweala avait été choisie en avril 2020 par l'UA pour être l'une de ses envoyés spéciaux pour le coronavirus. Une de ses missions prioritaires : décrocher des financements auprès de la Banque mondiale, dont elle connaît très bien les arcanes, afin d'acheter des vaccins. Son expérience dans l'institution se doublait par ailleurs de sa position de présidente du fonds

Gavi (Alliance du vaccin) lancé par les Nations unies, et de responsable de la principale plateforme de distribution de vaccins, Covax, très abondée par la Banque mondiale. En théorie, trouver les financements aurait pu être simple : le président de la Banque mondiale, David Malpass vantait ainsi, dans son discours à l'Union africaine du 27 janvier, les 12 milliards de dollars que son institution met à disposition des Etats du continent pour acheter leurs vaccins, et disait attendre leurs candidatures. Mais en pratique, tout se complique. Les gouvernements s'y prennent chacun différemment pour acquérir en toute hâte leurs vaccins auprès de fournisseurs différents. Le président de l'UA jusqu'à début février, Cyril Ramaphosa, s'est d'ailleurs heurté frontalement au problème en tant que chef de l'Etat d'Afrique du Sud. Il a d'abord compté sur la plateforme Covax, mise en place pour distribuer les vaccins par les Nations unies via l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), avec le Gavi présidé par Ngozi Okonjo-Iweala. Mais Covax ne finance qu'une petite proportion des vaccins et le gouvernement sud-africain bataille pour

trouver d'autres solutions. Il a choisi le 10 février d'utiliser des vaccins Johnson & Johnson, après avoir mis en pause l'achat de vaccins AstraZeneca. Ces derniers semblent en effet impuissants face au variant qui s'est développé dans le pays, mais l'exécutif sud-africain espère revendre les doses qu'il a déjà achetées. D'autres pays comme le Zimbabwe et le Kenya négocient avec la Russie et la Chine pour recevoir leurs vaccins, offerts ou livrés à des prêts avantageux. Manque de concertation Cette recherche désordonnée de fournisseurs et de financements pose plusieurs problèmes. Lors de sa réunion avec l'UA et son équipe dédiée au Covid-19, le 27 janvier, le directeur de la Banque mondiale a ainsi invité avec insistance les gouvernements du continent à «ne pas ralentir les processus à travers des contrats complexes et des intermédiaires» dans leur parcours pour acheter des vaccins contre le coronavirus. En octobre 2020, lors d'une réunion de l'Union africaine, les envoyés spéciaux nommés par Ramaphosa pour le Covid - dont Ngozi Okonjo-Iweala - déploraient un manque de concertation collective dans la négociation

des prêts et dans les réunions avec la Banque mondiale et son institution soeur, le Fonds monétaire international (FMI). L'UA a pourtant lancé de nombreuses structures pour coordonner les efforts nationaux. Son Africa Medical Supplies Platform (AMSP), créée en juin, doit par exemple recevoir les précommandes de vaccins ou fournir des seringues, aiguilles ou encore réfrigérateurs à vaccins, tandis que son African Vaccine Acquisition Task Team (AVATT), née en novembre 2020, s'occupe spécifiquement de l'achat de vaccins. En février 2020, l'agence de santé de l'Union africaine, Africa CDC, avait aussi inauguré une Africa Task Force for Novel Coronavirus (AFCOR). Les écheveaux de la Banque mondiale

Dans son discours du 27 janvier, le président de la BM David Malpass a évité de détailler les goulets d'étranglement au sein de sa propre organisation. La Banque maintient notamment le flou sur l'origine des fonds mis à disposition pour financer les achats de vaccins : officiellement, le chiffre est 12 milliards de dollars, mais l'institution n'a jamais détaillé la composition exacte de cette somme, assemblage composite

d'argent frais et de budgets réalloués. Or l'UA s'inquiète justement que les sommes proposées n'induisent une restriction des ressources pour d'autres programmes africains. David Malpass souligne cependant les taux d'intérêt très bas, voire nuls, proposés par la banque afin d'inciter plus de pays africains à participer à ses financements. L'organigramme complexe de l'institution peut également être un frein. Le département Afrique est co-dirigé par le Franco-Egyptien Hafez Ghannem et le Mauritanien Ousmane Diagana, qui doivent approuver les financements avec l'accord du département pour la santé de la Banque, tandis que les directeurs exécutifs des régions africaines Alphonse Ibi Kouagou, Armando Manuel et Taufila Nyandzabo ont aussi leur mot à dire ; le tout en se coordonnant notamment avec la Plateforme mondiale pour la santé du FMI. Pour se retrouver dans les dédales de la Banque mondiale, l'Union africaine peut encore se reposer sur l'expérience de ses autres envoyés spéciaux pour le Covid, comme le Sud-Africain Trevor Manuel, ancien ministre des finances de son pays qui a présidé le Comité du développement de la Banque.

Transport

La sentence de l'arbitrage Africarail entre dans sa dernière ligne droite

Opposée depuis 2015 à Niamey et Cotonou dans l'affaire de la boucle ferroviaire ouest-africaine, la société Africarail a plus que triplé le montant de sa demande de dédommagement auprès de la Chambre de commerce internationale, à la suite de nouvelles expertises. L'arbitrage opposant la société Africarail aux Etats du Niger et du Bénin devrait connaître sa conclusion prochainement. Avant le rendu de la sentence

arbitrale, le tribunal présidé par l'avocat suisse Xavier Favre-Bulle (Lenz & Staehelin) a prévu d'auditionner à Paris plusieurs protagonistes de ce dossier, du 23 au 25 mars - les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. D'après les informations d'Africa Intelligence, le dirigeant d'Africarail, le Français Michel Bosio, sera entendu par les trois juges du tribunal

arbitral. De son côté, la partie nigérienne, dont l'organisation est conduite par Marc Le Bihan, avocat associé de S CPA LBTI & Partners et conseil du groupe français de BTP Bolloré, sera notamment représentée par l'ex-ministre des transports Malam Sani Maman. Figure de l'opposition, ce dernier est le bras droit de l'ex-premier ministre Hama Amadou, qui s'est rallié à Mahamane Ousmane pour faire barrage au candidat du pouvoir Mohamed Bazoum

lors du second tour de la présidentielle prévu le 21 février. Ces auditions doivent parachever la demande d'arbitrage lancée par Africarail en 2015 devant la Chambre de commerce internationale. Celle-ci faisait suite à la décision de Niamey et Cotonou d'attribuer au groupe Bolloré les droits pour la construction et l'exploitation de la boucle ferroviaire ouest-africaine (Africa Intelligence du 07/10/19). Censée être rendue en février

2020, la sentence arbitrale a été retardée en raison de l'introduction de nouveaux experts mandatés par Africarail pour réévaluer le montant des dédommagements réclamés aux Etats du Niger et du Bénin. Sur le conseil du cabinet américain FTI Consulting, la société de Michel Bosio a revu ses prétentions à la hausse et demande désormais 180 millions de dollars, contre 50 millions de dollars initialement.

Télévision

Comment Canal+ finalise son offensive sur le marché éthiopien

À pas de velours, Canal+ Afrique s'apprête depuis plus d'un an à lancer son activité en Ethiopie : son bouquet satellite d'une centaine de chaînes devrait être commercialisé avant l'été. Canal+ entend s'attaquer à un marché local de 110 millions d'Ethiopiens, en langues amharique, afar, oromo et tigréenne, pour un investissement d'une centaine de millions d'euros sur dix ans, et un seuil de

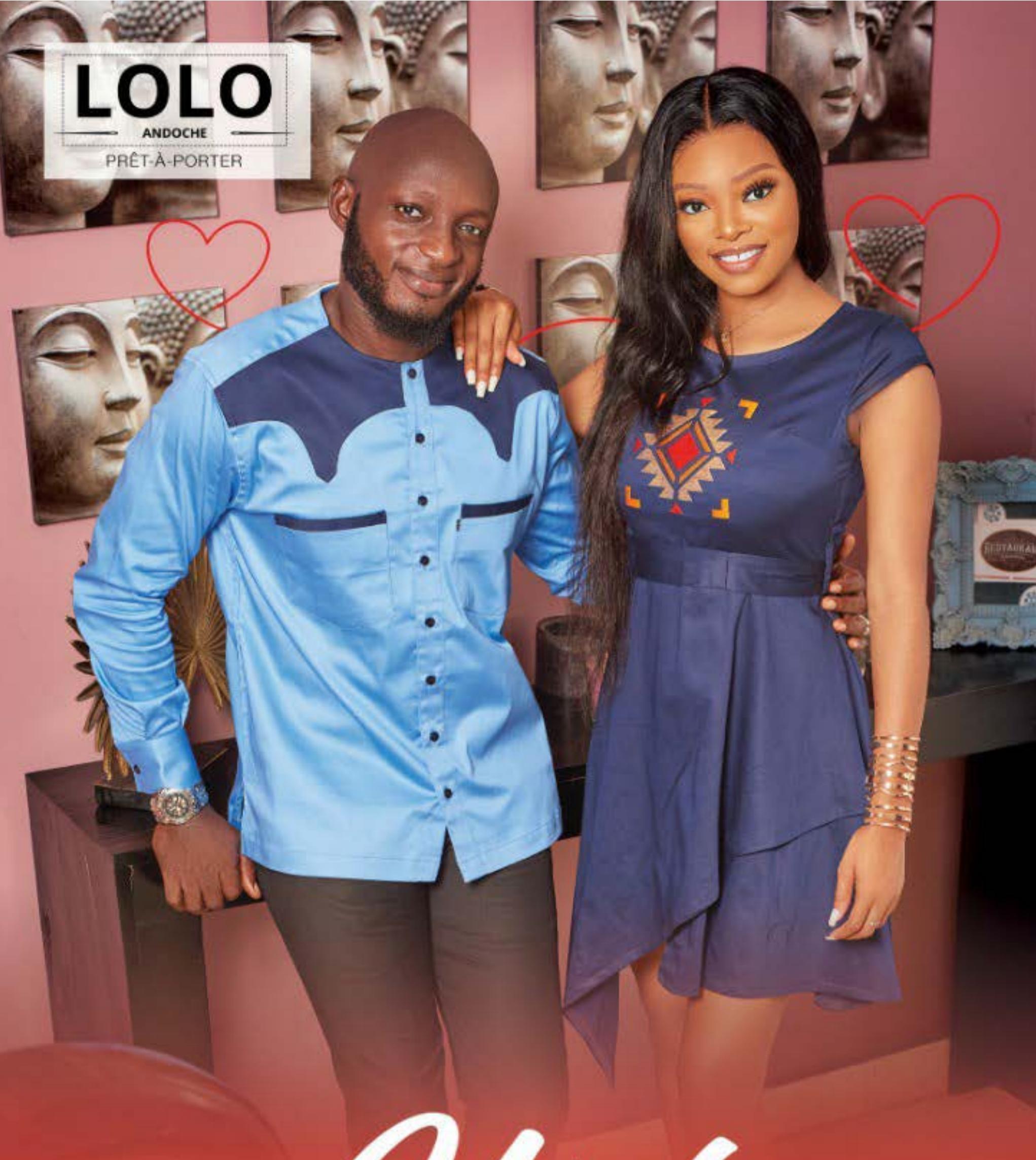
rentabilité fixé à un million d'abonnés d'ici 5 à 7 ans. Selon nos informations, le groupe français a récemment acquis une chaîne de télévision locale, Kana TV, et s'est associé avec le studio de doublage Be Media : la filiale de Vivendi souhaite aussi investir dans la production de contenus propres, comme elle a pu le faire en Afrique de l'Ouest.

Un peu plus tôt l'année dernière, Canal+ a signé un par-

tenariat avec la société de production éthiopienne Nolawi Film Production (NFP). Cet accord, qui doit permettre à Canal+ d'obtenir les droits de diffusion des films produits par NFP un mois seulement après leur sortie en salle, octroie en outre au groupe français les droits sur un catalogue de films éthiopiens déjà existants. Partenaire local de Bolloré Toujours dans l'optique de développer une offre pour le marché éthiopien, Jean Tes-

temale, le directeur Ethiope de Canal+, a également signé des partenariats avec la chaîne de télévision privée Fana Broadcasting Corporate (FanaBC) et le réseau Addis Media Network. Il a aussi trouvé un accord de distribution avec le diffuseur public Ethiopian Broadcasting Corp. La législation éthiopienne interdit pour le moment tout investissement étranger dans les domaines de la production et de la distribution. C'est pour-

quoi, en plus de son partenariat avec Be Media, Canal+ a été contraint de s'associer avec Bruth Entertainment, qui assurera la commercialisation des bouquets satellite. Bruth est détenu par l'homme d'affaires éthiopien Teodros Abraham. Dans le secteur de la logistique, Teodros Abraham est déjà partenaire du groupe Bolloré (principal actionnaire de Vivendi), via l'entreprise CLS Logistics, dont il est fondateur et PDG.



LOLO
ANDOCHE
PRÉT-À-PORTER

Unik 2.1

Notre histoire reste Unik !



(+229) 97 01 04 90



Lolo Andoche



www.loloandoche.com